



SAINT-AVÉ


SAINT-AVÉ

SAINT-AVÉ

Ville de
Saint-Avé



PROJET PEDAGOGIQUE
3-11



2016-2017



saint-ave.fr

Sommaire

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE **P. 3**






1. Projet Educatif Local

PARTIE II : DESCRIPTIF **P. 4 & 5**

1. Structure
2. Public
3. Repas

PARTIE III : L'EQUIPE D'ANIMATION **P. 6**

Organisation de l'équipe :

-  Recrutement
-  Réunion
-  Référent
-  Assistant Sanitaire
-  L'évaluation

PARTIE IV : TEMPS D'ACCUEIL **P. 7 & 8**

1. Matin
2. Soir

PARTIE V : LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES **P. 9 à 13**

PARTIE VI : PROJETS COMMUNS AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS **P. 14**

PARTIE VII : PROJETS D'ANIMATIONS **P. 15 & 16**

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE

1. PROJET EDUCATIF LOCAL

L'accueil de loisirs sans hébergement « L'albatros » est organisé par la mairie de Saint-Avé.

Il est rattaché au service jeunesse de la commune, qui a pour rôle la coordination de l'ensemble des dispositifs municipaux liés à la jeunesse. Les dispositifs de la commune sont :

- // **L'albatros** : enfants de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances. Les enfants sont inscrits à la journée durant les vacances et à la demi-journée le mercredi du fait des nouveaux rythmes scolaires.
- // **Loisirs Ados** : enfants de 12 à 17 ans les mercredis et vendredis soirs (période scolaire) et pendant les vacances. Les jeunes sont inscrits à l'activité ou en ouverture libre.
- // **Conseil Municipal des Enfants** : enfants en classe de CM1- CM2 scolarisés et habitant sur la commune. Les enfants sont au nombre de 33 et sont élus par leurs camarades de classe pour un mandat de 2 ans. Ils proposent différentes actions et projets, accompagnés par les animateurs du service jeunesse.

La ville de Saint-Avé a signé la charte « **Ville amie des enfants** » avec l'UNICEF :

Les objectifs de cette charte sont :

- // Amélioration de la vie quotidienne des enfants du monde, par des actions de solidarité.
- // Mettre en avant l'application des droits de l'enfant en améliorant leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs.

Ce programme permet de sensibiliser les jeunes de la ville à la réalité du monde et de les amener vers de l'écoute, du respect et du civisme. De nombreuses actions sont proposées par le Conseil Municipal des Enfants, qui intègre les enfants des différents dispositifs de la ville dans leurs projets, échanges... tout au long de leur mandat.

// **Projet Educatif Local**

Il a été validé par le comité de pilotage le 22 avril 2009. Les enjeux principaux de ce projet en 2013-2014 sont de :

- // Placer l'enfant au centre d'une communauté éducative,
- // Favoriser l'accès aux différents savoirs,
- // Accompagner l'enfant, futur citoyen, dans son développement

La ville de Saint-Avé souhaite favoriser l'épanouissement et l'intégration des jeunes dans la cité. Par conséquent il faut travailler sur les différents temps de vie du jeune et en collaboration avec l'ensemble des intervenants éducatifs. Les responsables des dispositifs devront répondre à l'ensemble des intentions éducatives, par leurs objectifs pédagogiques. L'équipe devra tendre vers ces objectifs en adoptant différentes méthodes, leur projet d'animation et l'application du règlement intérieur qui doivent être en adéquation avec ces objectifs.

PARTIE II : DESCRIPTIF

1. LES STRUCTURES UTILISEES

L'albatros se situe rue Eric Tabarly à Saint-Avé (proche de l'Ecole Anita Conti).

Il y a également la possibilité d'utiliser quatre salles omnisports :

- // Salle Jo le Drévo
- // Salle David Vaillant
- // Salle Pierre Le Nouail
- // Salle Julien Jaunasse

Des salles annexes comme l'Espace Animation (situé à 300 m), les différents espaces de Jules Ferry, une salle multi activités, la médiathèque avec son auditorium...L'équipe d'animation peut aussi utiliser les structures extérieures comme : les espaces de jeux, le bois de Kérozer, le stade et le skate park...

2. LE PUBLIC

// Mercredis et Vacances

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 9h30 de 17h à 18h30 durant les vacances. Les mercredis la prise en charge s'effectue dans les écoles (par les animateurs) pour le déjeuner au restaurant scolaire principal.

A L'albatros les enfants sont séparés en trois tranches d'âges : moins de 6 ans / plus de 6 ans / plus de 9 ans, afin de répondre au mieux aux rythmes et besoins. Les familles résident principalement sur la commune mais peuvent aussi faire le déplacement des communes avoisinantes (Locqueltas, Saint-Nolff, Meucon, Vannes...).

Les enfants changent de tranche d'âge :

- // 3- 5 ans, les enfants doivent avoir 3 ans révolus
- // 6-8 ans, le changement s'effectue à 6 ans révolus.
- // 9-11 ans, 9 ans révolus.

| Effectifs | Mercredis | Vacances | Eté |
|-----------|-----------|----------|-----|
| 3-5 ans | 64 | 56 | 64 |
| 6-8 ans | 48 | 48 | 60 |
| 9-11 ans | 24 | 48 | 60 |

3. LES REPAS

// Collation / Goûter

Un planning préparé par un animateur permanent référent. Il gère le planning, la commande, livraison, stock. Chaque animateur doit vérifier les allergies et la date de péremption avant chaque repas. Après avoir donné un produit aux enfants, l'animateur doit récupérer le numéro du lot du produit et le mettre dans le cahier de suivi alimentaire et suivre les indications. Tous les aliments et boissons entamés doivent être jetés (ne rien conserver dans le réfrigérateur).

L'après-midi un goûter est proposé à tous les enfants après l'activité et avant l'accueil.

// Repas

Les repas sont préparés par l'équipe du restaurant municipal et sont pris dans le restaurant principal le mercredi et au restaurant d'Anita Conti durant les vacances. Il est impératif de calmer les enfants avant de déjeuner (les repas doivent être pris dans le calme). Il est demandé à ce que les enfants goûtent à tout (même en très petite quantité), de limiter la consommation de pain et de respecter les régimes alimentaires (notamment ceux dus à la religion).

Les animateurs doivent manger à table avec les enfants afin de favoriser les échanges et de s'assurer que tous les enfants prennent leur repas. Les mercredis et petites vacances tous les enfants sont servis à table durant l'été les plus grands passent sous forme de self. Afin de travailler sur différents objectifs (autonomie, entraide, implication dans la vie du centre...) sur chaque table est désigné un enfant qui sera responsable de sa table. Son rôle est de veiller au bon déroulement du déjeuner sur sa table, de servir les autres enfants, poser les couverts sur le chariot, chercher de l'eau... et de nettoyer sa table. Il est évident qu'il n'a pas le rôle de chef et que ce n'est pas lui qui s'occupe de toutes les tâches, seulement il est le lien entre les enfants et animateurs et c'est le seul enfant à pouvoir se lever de table durant le repas. Le rangement doit respecter les normes HACCP (voir livret animateur).

Pique-nique

Lors des sorties, les pique-niques sont également préparés par le service de restauration municipale pour les enfants et les animateurs. Les glacières sont à récupérer au restaurant municipal avant le départ.

PARTIE III : L'EQUIPE D'ANIMATION

Elle est composée conformément à la réglementation de la D.D.C.S. en tenant compte du nombre d'enfants accueillis. L'équipe d'animation est constituée :

- // d'animateurs permanents du service jeunesse
- // d'animateurs permanents communaux (intervention périscolaire, jeunesse...)
- // d'animateurs vacataires,

Ils sont qualifiés d'un diplôme professionnel ou du BAFA ou en cours. Ils peuvent également posséder un diplôme équivalent ou intervenir en tant qu'aide animateur. Les animateurs sont tous rémunérés en fonction d'une grille établie par la municipalité, la base salariale varie en fonction du diplôme. Durant les vacances scolaires les contrats des animateurs sont prévus pour toute la période de vacances, seulement ils ont l'assurance de travailler un nombre de jours minimum, qui peut être augmenté, ceci est dû à la variation des effectifs.

Il nous arrive de travailler également avec des intervenants extérieurs qualifiés pour l'encadrement de certaines activités spécifiques et d'un directeur qualifié. Le directeur de l'accueil de loisirs est systématiquement déchargé d'animation, afin de pouvoir intervenir à tout moment.

// Recrutement

Chaque année le recrutement des animateurs s'organise de la manière suivante : envoi d'une lettre de motivation et un CV à la Mairie de Saint-Avé. S'ensuit une série d'entretiens d'embauche, puis l'équipe de direction se réunit pour faire leur choix d'animateurs.

// Les animateurs et le directeur se réuniront

La présence de tous les animateurs est une nécessité. Dans un souci d'organisation générale et pour faciliter un travail productif et collectif. Pendant les réunions des temps d'échanges et d'expression sont prévus pour chacun. Elles sont prévues :

- // Pour les mercredis : le dernier mercredi avant chaque période de vacances (bilan de la période et préparation de la suivante)
- // Pour les vacances : le samedi matin avant la période de vacances (préparation des plannings) et tous les jeudis soir (bilan et préparation semaine suivante)
- // **En cas de demande de la part de la direction ou de l'équipe d'animation.**

// L'évaluation

Une rencontre individuelle ou collective est organisée avec les animateurs. L'équipe de direction ou les référents essaieront de rencontrer la totalité des animateurs individuellement et aussi régulièrement à titre informel ou en rencontre personnalisée. L'évaluation n'est pas un jugement personnel, mais bien un bilan du travail effectué par l'animateur, un échange sur l'organisation de l'accueil de loisirs, des relations avec toute l'équipe (dont les directeurs), points sur les objectifs, l'évolution, et l'avenir de l'animateur. Ces bilans se font à l'aide d'outils tels que la grille d'auto-évaluation.

// Assistant Sanitaire

Tous les animateurs ont la possibilité de pratiquer les gestes de soins courants et de les notifier dans le carnet qui se trouve dans chaque trousse à pharmacie. Seulement il est nécessaire que l'assistant sanitaire soit le même pendant toute la période. Il doit au moins avoir son AFPS ou PSC1 et l'avoir transmis à la direction. L'assistant sanitaire en collaboration avec la direction doit :

- // S'assurer d'avoir toutes les fiches sanitaires et qu'elles soient valides
- // Vérifier toutes les informations sanitaires des enfants, et en discuter avec l'équipe lorsque c'est nécessaire
- // Rencontrer les parents d'enfants qui ont des soucis particuliers
- // Vérifier les trousse à pharmacie, les remplir si nécessaire, lister les achats de pharmacie
- // Transmettre les informations de soin des carnets de chaque trousse à pharmacie dans le registre général tous les soirs.

PARTIE IV : TEMPS D'ACCUEIL

Durant les vacances, les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h30 le matin et 17h et 18h30 le soir. Durant ces moments le rôle de l'animateur est primordial, effectivement les familles ont seulement ces courts instants afin d'être rassurées et de connaître le fonctionnement, les animateurs, le programme...C'est pourquoi nous devons être disponibles pour les familles et les enfants.

Pour l'organisation des mercredis, les animateurs vont chercher les enfants sur leurs écoles respectives et les accompagnent vers le restaurant principal (en bus pour le site d'Anita Conti). Après le déjeuner, les enfants reviennent à L'albatros pour les activités de 14h à 17h.

/// Accueil du matin

/// *Un panneau d'affichage est présent dans le hall d'entrée. Les activités de la journée y seront présentées et l'ensemble des informations destinées aux familles.*

/// Le pointage : des animateurs seront au pointage. Ils doivent être accueillants, disponibles et demander : nom/ prénom de l'enfant / s'il fait un temps de repos. L'animateur doit vérifier que le dossier de l'enfant est complet. Si celui-ci ne l'est pas, il devra alors donner les documents aux familles. Il peut y avoir des informations complémentaires à noter sur la feuille de pointage (ex : personne qui vient chercher, maladie, changement de numéro...). De plus avant de débiter l'animateur doit récupérer toutes les informations à donner aux parents (horaires de départ de sortie, planning, lieux des séjours....).

/// Le lien famille : (un ou deux animateurs par matin.) Celui-ci doit se trouver à proximité de la table de pointage. Son rôle est de guider les familles et les accompagner dans le centre. Pour cela il doit faire visiter les locaux, présenter les animateurs (réfèrent de la tranche d'âge concerné), expliquer le fonctionnement global, présenter la journée...à l'enfant et son parent. L'intérêt est de permettre à l'enfant de se détacher progressivement de son parent et de réduire l'appréhension de l'enfant comme du parent.

/// Les ateliers : (pour tous les autres animateurs) jusque 8H30 dans la salle polyvalente, possibilité d'ouvrir les salles d'accueil par tranche d'âge après 8h30 (la salle de coin calme peut être ouverte à tout moment). Ils doivent proposer divers jeux et ateliers aux enfants (coloriage, origami, jeux de société, jeux extérieurs, pétanque...), mais aussi se rendre disponibles lorsqu'il y a des enfants (ou parents) en difficulté. Ces animateurs doivent être présents, dynamiques et surtout disponibles.

/// Accueil du soir

/// L'émergement : Avant de débiter le pointage l'animateur doit récupérer les différentes informations concernant les enfants et la journée (anticiper les demandes des familles), ce qui lui permettra de répondre aux parents ou de les diriger vers les animateurs concernés. Ensuite lors de l'arrivée des familles l'animateur doit vérifier que la personne qui récupère l'enfant est bien habilitée à le faire (voir case accompagnant). Si l'animateur ne connaît pas la personne de visu il doit lui demander une pièce d'identité. Lorsque celle-ci n'est pas autorisée à venir chercher l'enfant il faut prévenir un membre de l'équipe permanente. Les enfants peuvent rentrer seul à partir de 9 ans à condition que les tuteurs de celui-ci l'autorisent.

/// Le lien famille : idem que pour le matin, seulement il faut donner toutes les informations de la journée (blessures, comportement positif ou difficile, activité...). L'animateur doit donner l'ensemble des informations des jours suivants.

/// Les ateliers : idem que pour le matin, seulement il est impératif que l'équipe anticipe le rangement et nettoyage du centre. C'est pourquoi au moins un animateur doit se détacher pendant ce temps afin de faire la vaisselle, ranger le matériel, nettoyer les tables, mettre les chaises sur les tables, fermer les volets.....


En aucun cas l'animateur qui est au pointage doit se considérer en temps de pause !

Ce moment de la journée est un peu la vitrine de l'accueil de loisirs, c'est durant ce court instant de présence que les familles se font une idée de la vie du centre. C'est pourquoi il est important que ce temps reflète la convivialité,

L'amusement et surtout la confiance.

***Sur la feuille de pointage il y a une case photo. Lorsque celle-ci n'est pas cochée c'est que les responsables légaux n'ont pas donné leur accord de droit à l'image et diffusion en dehors de centre. Avant chaque prise de photos des enfants (jamais d'enfant seul) vérifier sur cette feuille et retirer du plan les enfants qui n'ont pas l'autorisation**

PARTIE IV : TEMPS D'ACCUEIL

| INTENTION EDUCATIVE | OBJECTIF PEDAGOGIQUE | METHODE |
|---|--|---|
| <p>Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers l'éducation</p>  | <p>Assurer la sécurité physique et morale des jeunes</p> <p>Initier et intégrer les sujets environnementaux</p> | <p>Des locaux adaptés à l'enfant</p> <p>Les locaux du centre répondent à des normes de sécurité strictes et aux demandes de la PMI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▬ Accueil d'enfants souffrant d'un handicap lourd ou léger ▬ Les locaux et le mobilier sont adaptés à l'âge des enfants ▬ L'aménagement de l'espace est étudié pour garantir la sécurité de l'enfant mais aussi pour que l'enfant y trouve son confort et sa liberté <p>Une équipe d'encadrement qualifiée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▬ Les animateurs sont diplômés (BAFA/autres) stagiaires ou non diplômés ▬ Les animateurs référents du centre travaillent sur les temps périscolaires au sein des écoles primaires de la ville ou dans le cadre du Conseil Municipal Enfant. <p>Sensibiliser à l'hygiène : lavage de mains, brosseage de dent : proposer du dentifrice ...</p> <p>Le Développement Durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▬ Assimiler l'ensemble des notions de développement durable ▬ Comprendre quels sont les enjeux de l'économie d'énergie (écologique, économique, social..) ▬ Mettre en place des échanges, sortie, activité en lien avec l'environnement ▬ Comprendre la nécessité d'agir à plusieurs niveaux pour une amélioration globale de l'environnement <p>Les déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▬ Comprendre l'intérêt du tri des déchets le mettre en place et l'appliquer au quotidien ▬ Eviter le gaspillage ▬ Disposer d'un composteur et comprendre l'intérêt et le fonctionnement |

| | <p>Valoriser et susciter la curiosité de l'enfant par l'activité</p> | <ul style="list-style-type: none"> // Découvrir les différentes filières de recyclage et élimination des déchets <u>L'eau</u> // Eviter le gaspillage et prendre conscience de la nécessité d'économiser l'eau // Comprendre le cycle de l'eau <u>L'effet de serre et l'énergie</u> // Comprendre que l'effet de serre est un phénomène naturel mais amplifié par l'homme // Recenser les différentes sources d'énergie utilisées au quotidien et leurs impacts sur l'environnement et le réchauffement de la planète // Prendre conscience de notre propre consommation d'énergie au quotidien // Connaître les principales sources d'énergies renouvelables // Apprendre à réaliser des économies d'énergie // Intégrer les actions éducatives sur de nouvelles thématiques : Développement durable/ culturel/ culinaire/ artistique/ bricolage/ jardinage/ manuel/ sportif/ solidarité.... // Donner une finalité à chaque action et activité: spectacle, décoration, entretien du jardinet.... // Mise en place de stages et mini-séjours à thème, afin de faire découvrir et d'initier l'enfant // Découverte et utilisation du potentiel municipal et favoriser les échanges (commerce, EPAHD, mult-accueil, associations...) |
|--|---|---|
| INTENTION EDUCATIVE | OBJECTIF PEDAGOGIQUE | METHODE |
| <p><i>Eduquer à la Citoyenneté</i></p> | <p>Instaurer le respect des règles de vie</p> | <ul style="list-style-type: none"> // Amener les enfants à respecter de manière spontanée les règles d'hygiène de base. <ul style="list-style-type: none"> // L'éducation à la santé à travers l'effort physique, l'hygiène corporelle, l'équilibre alimentaire... // Inciter les enfants à utiliser les formules de politesse les plus simples. // Faire en sorte que les différences (physiques, mentales...) ne soient pas une barrière. |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Responsabilisation des jeunes</p> | <ul style="list-style-type: none"> // L'éducation à la citoyenneté par l'introduction de situations démocratiques ex : créer une boîte à idées des enfants, un conseil d'enfants, des jeux qui permettent à tous les enfants de s'exprimer // Faire appliquer les consignes : l'éducation à la sécurité à travers le respect des consignes, l'entraide et la coopération... // L'éducation à la responsabilité par le choix de tâches à accomplir, la mise en place de petites missions (balayage, nettoyage, rangement, vaisselle...) // Les faire participer à l'élaboration des règles de vie. // Permettre aux jeunes de s'exprimer sur leurs choix d'activités et prendre en compte leurs demandes tout en les amenant à choisir des activités adapter et viable. Leurs laisser la possibilité de s'exprimer sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs. // Organiser des temps d'échanges dans la journée sur différents sujets ou d'actualité. Chercher les réponses ensemble en s'informant à l'aide de différents supports. // Permettre aux plus âgés d'être responsables des plus jeunes // Accès à l'autonomie pour les 9-11 ans : lors des sorties dans certains parcs de loisirs connus des animateurs permanents, les enfants peuvent être laissés en autonomie (par groupe d'au moins 3 minimum). Ces règles sont définies et annoncées avant la sortie à tout le groupe <ul style="list-style-type: none"> // Chaque heure ils se réunissent, afin de les compter // Obligation de rester à trois (si blessé, un enfant reste et l'autre prévient) // Un animateur référent reste à un point donné connu de tous les enfants <p>Cette autonomie est relative, elle ne s'applique que ponctuellement (parcs de loisirs fermés), par contre aucun quartier libre n'est autorisé sans la demande aux parents.</p> |
| <p>INTENTION EDUCATIVE</p> | <p>OBJECTIF PEDAGOGIQUE</p> | <p>METHODE</p> |
| <p><i>Permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs</i></p> | <p>Favoriser les échanges</p> | <ul style="list-style-type: none"> // Sur les relations enfants / adultes <ul style="list-style-type: none"> // Une relation de confiance avec l'enfant // Instaurer le respect mutuel // Poser un cadre convivial // Etre à l'écoute de l'enfant et ne pas le laisser sans réponses // Veiller à l'impartialité de l'adulte |

Rendre l'enfant acteur de ses vacances et mercredis

Sur les relations parents / équipe d'encadrement

- // L'implication des parents dans la vie du centre (conseil de parents, réunions d'informations aux familles)
- // Réaliser des activités en invitant les parents : goûters, représentations...

Sur les relations enfants / groupe

- // Une place à / pour chacun
- // Veiller à ce qu'un enfant ne soit pas exclu, ni rejeté par les autres
- // Ne pas laisser un enfant seul quand les autres sont en activités de groupe : Travailler sur la cohésion d'équipe et la dynamique de groupe.
- // Relations fondées sur la tolérance, le partage et l'expression de la solidarité. Elles devront permettre aux jeunes de vivre des vacances dans un esprit de respect mutuel.

Animateurs / Jeunes

Les animateurs sont les référents, les points de repères pour les jeunes.

C'est à eux que ces derniers doivent pouvoir s'adresser. Les animateurs sont à l'écoute des jeunes. A ce titre, les animateurs appliquent à eux-mêmes ce qu'ils demandent aux jeunes. Ils développent avec eux un climat de confiance et de compréhension.

Directeur / Jeunes

Il sera le garant du bon fonctionnement du centre et du bon déroulement des activités.

Animateurs / Enfants / Intervenants extérieurs

Pendant les interventions, des techniciens spécialisés les animateurs du centre restent les référents des jeunes. Ils continuent d'assurer leur protection affective, morale et physique, tout en facilitant la relation avec l'intervenant.

- // Permettre la communication et l'échange entre les différents groupes tant au niveau des enfants que des animateurs.

Rôle de l'animateur

L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs.

- // L'animateur devra favoriser la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités. Il aura à charge de permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs.
- // Il devra veiller au bien-être des enfants et sera à l'écoute de leurs attentes et de leurs questions.
- // L'animateur a un rôle éducatif et doit argumenter ses choix auprès du groupe d'enfants, mais aussi communiquer sur ses objectifs et son projet d'animation.
- // L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute. Toujours privilégier les explications

calmes plutôt que les sanctions.

▀ La convivialité, le sourire et la bonne humeur

▀ Permettre aux jeunes de donner leur avis sur le fonctionnement général de l'Accueil de Loisirs en instaurant des temps de parole participatif et équitable

L'enfant est en vacances mais pas l'animateur !

Même s'il doit également pouvoir prendre du plaisir.

PARTIE VI : PROJETS COMMUNS AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS

Il paraît important que des liens se fassent entre les différents dispositifs de la ville. Afin de permettre aux jeunes de s'investir pleinement et d'évoluer sur Saint- Avé. C'est pourquoi l'Accueil de Loisirs travaille sur différents projets et activités avec d'autres professionnels de l'enfance et du loisir sur la commune (crèche, école, maison des jeunes, association...). Au sein même du centre, les équipes d'animations peuvent tourner sur les différentes tranches d'âges en fonction de l'équipe de direction. Ceci permet de connaître l'ensemble les jeunes, le fonctionnement, les projets... De plus de nombreuses animations (activités, stages, sortie, séjours...) sont proposées entre les différentes tranches d'âges.

PARTIE VI : PROJETS D'ANIMATIONS

Les activités doivent être variées et multiples, avec ou sans la présence d'intervenants extérieurs. Elles se font sur place (Saint-Avé) ou à l'extérieur de la commune. Il est impératif qu'elles répondent aux objectifs éducatifs et pédagogiques. L'équipe de direction et les animateurs permanents s'assureront de la cohérence des différents projets.

1. MERCREDIS

Les projets sont à réfléchir individuellement, puis à mettre en commun lors des réunions afin d'avoir des activités de passerelle entre les tranches d'âges et de permettre des temps forts. Après chaque période de vacances les équipes tournent sur les tranches d'âges hormis les animateurs référents. Ceci permet aux animateurs, enfants et famille de connaître l'ensemble de l'équipe et du fonctionnement.

2. VACANCES

Les projets sont à créer pendant les réunions de préparation. Une partie du planning est débuté par les responsables de tranche d'âges à l'avance, ceci pour apporter des informations lors de la diffusion des plannings aux familles. En Amont de la réunion l'équipe devra faire ses propositions de thèmes pour les vacances. Une fois choisis, ils seront communiqués le plus tôt possible à l'équipe afin qu'elle puisse préparer ses projets d'animation en fonction. Pour permettre à tous de s'imprégner du thème, l'ensemble de *l'équipe se déguisera en lien avec les thèmes le premier jour des vacances*. Il est important que l'équipe trouve un fil conducteur durant toute cette période et amener celui-ci par différents moyens d'animation. Il est également important qu'il y ait au moins un temps fort dans la semaine en relation avec le thème. Pour le reste le fonctionnement est sensiblement le même que pour les mercredis.

3. LES MINI SEJOURS

L'accueil de loisirs organise des séjours courts. Ils sont proposés pour tous les enfants ayant 6 ans révolus lors du départ. Le but des séjours étant de créer un contact personnalisé entre les enfants et animateurs. Selon les thématiques des séjours, les objectifs peuvent être différents, en revanche certaines finalités sont identiques sur chaque mini séjours :

- // Découverte d'un environnement nouveau
- // Autonomie de l'enfant (surtout sur les temps de vie quotidienne)
- // Favoriser les échanges et l'intégration de chacun
- // Respect des règles de vie
- // Socialisation et apprentissage de la vie en collectivité
- // Découverte de nouvelles activités.....

Durant le séjour un animateur sera le référent du séjour. Son rôle est de récupérer et vérifier les dossiers des enfants, d'être en contact avec les prestataires, de gérer les différents problèmes rencontrés, de téléphoner au minimum une fois par jour au directeur de l'accueil de loisirs (et en cas de problème important), récupérer les affaires personnelles des enfants. Avant et après chaque départ une rencontre sera programmée entre l'équipe d'animation, l'organisateur du séjour court et la direction afin de s'accorder sur l'organisation du séjour, les objectifs et le projet d'animation.

4. LES SEJOURS DE 5 JOURS

// Séjour à Banastère

// Description du séjour

Le séjour se déroulera Maison Marine Marie Le Franc. 2 Rue Marie Le Franc 56370 SARZEAU

Les enfants et les animateurs seront hébergés dans un bâtiment, distribué en chambre de 2 à 6 lits.

Il s'agit d'un camp intercommunal organisé par la ville de Séné et dont bénéficient également les villes de Saint-Avé et de Ploeren.

/// Nombre d'enfants

30 enfants par semaine maximum soit 6 enfants de Saint-Avé, 14 de Ploeren et 10 de Séné

/// Le public

Les séjours accueillent en majorité des enfants âgés de 8 à 11 ans. Ils sont principalement des différentes communes citées auparavant mais peuvent aussi venir des communes avoisinantes (Saint-Nolff, Meucon, Vannes...).

/// Encadrement

3 animateurs + un directeur

/// Période

/// Du 10 juillet au 28 juillet

/// Durée du séjour : 5 jours du lundi au vendredi

/// 1^{er} séjour : du 10 juillet au 14 juillet

/// 2^{ème} séjour : du 17 juillet au 21 juillet

/// 3^{ème} séjour : du 24 juillet au 28 juillet

/// Activités

/// Séances de voile

/// Animation nature (biodiversité marine)

/// Grands Jeux

/// Veillées...